



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue le lundi 3 novembre 2014 à 19 h 30, à la salle Pierre Paiement, sise au 13, rue Chauret à Sainte-Geneviève, il sera donné un avis de motion en vue d'adopter un règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2015. Règlement numéro CA28 0042.

**DONNÉ à Montréal,  
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,  
ce vingt-neuvième jour du mois d'octobre deux mille quatorze.**

---

M Saâd Moumni  
Secrétaire d'arrondissement

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, secrétaire d'arrondissement, certifie que l'avis ci-dessus a été publié dans un journal local le vingt-neuvième jour du mois d'octobre jour deux mille quatorze et qu'une copie a été affichée à la mairie d'arrondissement et au point de services le trentième jour du mois d'octobre deux mille quatorze.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce trentième jour du mois d'octobre deux mille quatorze.

---

M Saâd Moumni  
Secrétaire d'arrondissement